

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMMANDEMENT

UNITE
BT

P.V. N° **116** / 19. **80**

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

1
AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

25-1-80

80306476

OBJET DE LA PROCÉDURE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Recherches origine d'un objet volant non identifié.

ENQUÊTE

<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
<input checked="" type="checkbox"/>	AUTRE

	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de renseignements.
2	Procès-verbal d'audition de L L .
3	Plan de situation.

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES	1	Monsieur le Préfet de la Région , Préfet de la à
	1	Monsieur le Procureur de la République à
	1	Général, Commandant la ° Région aérienne à
	2	Monsieur le Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, sous direction Organisation-emploi.
	1	Général, commandant Régional de la Gendarmerie Nationale à
	1	Général, commandant la ° Division d'infanterie et la ° Division militaire territoriale à
	1	Colonel, commandant la Légion de Gendarmerie de la à
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie. LE Avril 1980

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANT(S)

VU ET TRANSMIS PAR :

DATE, SIGNATURE, CACHET

COMPAGNIE

DE

UNITE
BTRENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFSCODE UNITE
00531PROCÈS-VERBAL N° / 197
116 1980N° PIÈCE
1N° FEUILLET
1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Analyse: Recherches origine d'un objet volant non identifié.**Références:** C.M n° 32600 MA/GEND du 2 Août 1968. Note n° 2004/2 BSO Légion en date du 11 décembre 1979.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) H J -M , Gendarme.

EXCERPTS

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS

DATE HEURE

CE JOUR, vingt-cinq-janvier-mil-neuf-cent-quatre-vingt à 22 heures, Madame L
L, demeurant, rue de à, nous avise
qu'elle remarque dans le ciel deux points lumineux qui pour elle ne ressemblent
pas à des étoiles.

Cette personne désire notre concours pour une identification éventuelle
des deux objets.

CONSTATATIONS

Nous nous rendons au domicile de Madame L où en compagnie des
services de Police de prévenus également, nous faisons les constatations
suivantes.

De la fenêtre de l'appartement de Madame L, nous observons en
direction de l'est et à hauteur de la rue de à, deux points
lumineux qui se distinguent des étoiles.

Ces deux phénomènes sont ronds et sont d'une taille légèrement supé-
rieure à celles des étoiles.

L'intensité de ces deux objets en lumière, est plus importante que celle
des étoiles.

Nous constatons également que ces deux phénomènes ne sont pas de
couleur identique.

En effet, l'un est de couleur blanc et l'autre de couleur orangé.

La distance du point d'observation ainsi que la hauteur des deux
objets ne peuvent être évaluées.

Nous observons ces phénomènes pendant une heure. Durant cette période
ils ne se sont pas déplacés.

ENQUÊTE

Madame L entendue (pièce n°2) nous déclare que le 25 janvier 1980
à 21 heures 30, les deux objets se trouvaient juste au dessus des arbres bordant
la rue de et qu'une demie heure plus tard, ils avaient effectué une
ascension en diagonale Est-Sud se déplaçant ensemble.

La semaine suivante, elle remarquait ces deux points lumineux mais
ceux-ci apparaissaient plus au sud.

Durant les services nocturnes que nous avons effectués et jusqu'à ce
jour, aucun fait similaire n'a été constaté ou signalé.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

Voir B.E

DATE DE CLOTURE

LE 17 avril 1980

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITE

DESTINATAIRES

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

COPIE TRANSMISE AU CDT.

SIGNATURE(S)

SIB. HONOR. ET C. DNEF

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT
 COMPAGNIE
 UNITE
 BT
 P.V N° 116 / 19 80

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE L L , témoin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR quinze avril mil neuf cent quatre vingt à 18 heures.
NOUS SOUSSIGNÉ(S), H J -M , Gendarme A.P.J

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

au bureau de la Brigade entendons:

L L , Commis de la Police Nationale, demeurant rue de
, résidence à , née le
à , fille de A et de T G ,
divorcée, nationalité française qui déclare;

-----" Mon immeuble est exposé Est-Ouest parallèlement à une vallée. DE mon appartement, j'aperçois la rue passant sur l'autre versant de la colline. Le 25 Janvier 1980 vers 21 H 30 , en fermant les volets de mon appartement, Je remarquai dans, le ciel, entre l'Est et le Sud, deux points lumineux, côte à côte, qui se trouvaient juste au-dessus de la cime des arbres bordant la dite rue. -----

----- " J'observais et constatais qu'en raison de la distance et surtout de la hauteur de ces deux points il ne pouvait s'agir d'étoiles. La taille de chacun d'eux dépassait d'une demi-fois environ celle de la plupart des étoiles ; l'un, de couleur jaune-orangé, étant plus petit que l'autre, de couleur blanc-argent. Tous deux avaient une forme ronde, un contour bien distinct sans trace d'auréole, une luminosité plus intense que celle des étoiles mais un scintillement moins prononcé. Le brillant du "blanc-argent" ressemblait à une plaque de métal blanc au soleil, reflet du "jaune-orangé" était plus terne. -----

----- "Ces points semblaient être immobiles. Toutefois, en l'espace d'une demi-heure ou d'une heure, ils effectuaient une ascension, en diagonale, Est-Sud, se déplaçant ensemble. Le chemin parcouru lentement semblait avoir été fait d'un seul trait, régulièrement , sans élévation "en escalier" apparente. Je pensais alors qu'il devait s'agir de satellites et prenais contact avec vos services. J'apprenais qu'aucune présence de tels engins n'avait été signalée sur ce secteur et vous vous rendiez ensuite à mon domicile. Deux ou trois heures plus tard, ces points étaient nettement plus haut dans le ciel. -----

----- "Le lendemain soir, je n'ai rien vu de semblable, sans doute en raison du plafond nuageux. La semaine suivante, certains soirs, lorsque la nuit était tombée, à la même heure, ces deux points redevenaient visibles, ayant le même aspect, mais leur lieu d'apparition était différent à savoir qu'il se situait plus vers le Sud. Bien qu'il soit difficile d'évaluer à quelle distance du sol ces deux sphères se trouvaient, à chaque fois que je pouvais les voir, elles me paraissaient beaucoup moins lointaines que les étoiles. Par la suite, jusqu'à ce jour, en raison de mes occupations, je n'ai plus prêté attention à ce fait. Je n'ai rien d'autre à déclarer.

Le 15 avril 1980 à 19 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

La personne entendue :

Les enquêteurs :